

- Renforcer les structures d'hébergement d'urgence pour les migrants les plus vulnérables qui sont en cours d'installation au Maroc, ou qui sont en situations particulières notamment les personnes âgées, les femmes, les enfants...etc.
- Augmenter la disponibilité des hébergements temporaires protégés et adaptés (particulièrement pour les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés).
- Sensibiliser les banques afin de faciliter l'octroi des crédits de logement aux migrants en situation administrative régulière, remplissant les conditions d'éligibilité fixées par les banques.

### Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire

Le programme « Assistance sociale et humanitaire » vise à intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social et apporter une assistance judiciaire aux migrants et réfugiés.

Les objectifs spécifiques poursuivis pour ce programme sont les suivants :

- Apporter une assistance juridique aux immigrés (OSP 8).
- Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et développement social (OSP 9).

Ces objectifs sont répartis sur 5 actions.

#### 1. Activités et résultats 2017-2018

Pour cette année, plusieurs efforts ont été fournis, par le MDCMREAM et ses partenaires, pour améliorer les conditions de vie des catégories vulnérables de migrants.

##### a) L'assistance juridique

Afin de garantir les droits des migrants à un accès effectif à la justice, le Ministère de la Justice a mis à la disposition des migrants une panoplie de services judiciaires, allant de la représentation par des avocats, l'aide des interprètes compétents jusqu'aux facilités d'accès aux autorités consulaires.

Ainsi, les migrants et les réfugiés bénéficient aujourd'hui des services de l'assistance judiciaire au même titre que les marocains.

Par ailleurs, le Ministère de la Justice travaille actuellement sur le développement d'une base de données pour le suivi des migrants victimes, afin d'avoir une meilleure visibilité sur la nature des dossiers, le nombre, la localisation... pour un suivi quotidien.

Dans le même sens, et dans le cadre du programme d'assistance juridique et d'accompagnement pour les réfugiés, le HCR intervient dans l'accompagnement juridique (dépôt de plainte), l'assistance pour l'obtention de documents civils ou administratifs, la représentation légale pour des affaires pénales, le suivi en cas d'arrestation, le conseil juridique et le placement de mineurs. 354 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié de cette assistance durant la période 2017-2018.

### *b) L'assistance sociale et humanitaire*

L'action humanitaire et sociale revêt une importance toute particulière en raison de la nature d'urgence des actions à mener et les conditions de vulnérabilité de la population cible visée.

Plusieurs migrants ont été assistés durant cette année : femmes, mineurs non accompagnés, enfants, personnes âgées, malades, personnes en situation d'handicap, victimes de traite...etc.

Dans ce sens, l'Entraide Nationale (EN) a procédé à la formation de ses assistants sociaux sur les questions de l'immigration et de l'asile pour améliorer la prise en charge de cette catégorie. Ainsi, 100 assistants sociaux ont été formés durant le premier semestre de 2018 contre 200 en 2017. En plus, 2525 migrants ont bénéficié du programme d'assistance sociale et humanitaire de l'EN sur la période 2017-2018.

Aussi, dans le cadre du projet « Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Libye et la Yemen », mené par l'OIM de concert avec le MDCMREAM, il a été mis en place trois fonds régionaux pour fournir de l'assistance médicale (traitement, médicaments, traduction, caravane médicale), l'assistance

humanitaire et un soutien psychosocial aux migrants vulnérables en cas de besoin. Pour le premier semestre de 2018, 62 migrants ont bénéficié d'une assistance médicale et humanitaire et on estime atteindre 2500 migrants vers la fin de 2018.

D'autres actions visant à octroyer un soutien financier aux organisations de la société civile qui travaillent dans le domaine de l'assistance et de la protection des migrants, en incluant l'hébergement d'urgence pour les adultes en situation de vulnérabilité, ont été menées par l'OIM dans le cadre du projet « Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord ». Un partenariat d'une durée de six mois a été signé avec le Centre Culturel Africain (octobre 2017 - mars 2018) et qui sera reconduit jusqu'à décembre 2018 ainsi que d'autres partenariats sont en cours d'établissement pour couvrir d'autres villes du Maroc pour une période allant de six mois.

En effet, ces actions ont pu offrir l'assistance à 50 migrants adultes en situation de vulnérabilité pour des situations d'urgence : hébergement d'urgence, assistance médicale et psychosociale, prise en charge d'urgence...etc.

De son côté, le HCR a travaillé sur le renforcement des capacités des assistants sociaux de l'Entraide Nationale, à travers l'organisation d'ateliers à Oujda, Rabat, Tanger, Marrakech, Casablanca, Fès et Agadir, dont l'objectif étant de permettre aux assistants sociaux de se familiariser avec les différentes thématiques liées à la protection des droits des réfugiés. 90 personnes ont été formées en 2018 contre 225 en 2017.

Par ailleurs, le HCR continue à mettre en œuvre son programme d'assistance financière aux familles réfugiées les plus vulnérables. Ce qui a permis de faire bénéficier 1297 familles durant le premier semestre de 2018.

Concernant les formations sur la protection des victimes que le HCR organise pour les membres du groupe de travail protection (GTP), elles

visent l'élaboration d'un plan d'action conjoint pour l'identification et l'accompagnement des victimes de violences et de traite, ainsi que le renforcement des capacités des initiatives associatives (GTPs Oujda, Tanger et Casablanca). 830 personnes ont été formées durant la période 2017-2018 par le HCR et ses partenaires.

Pour ce qui est du renforcement de capacités pour améliorer l'accès des victimes de la traite y compris les victimes potentielles aux services de protection et d'assistances directe, l'OIM a mis en place un programme qui consiste à :

- offrir et gérer deux logements destinés aux bénéficiaires éligibles ;
- fournir des services d'assistance et de suivi psychosocial ;
- fournir des services d'assistance et suivi juridique ;
- organiser et animer des ateliers de sensibilisation et de prévention ;
- fournir des services d'intégration pour les migrants régularisés.

Ainsi, 31 migrants victimes de traite ont bénéficié de l'assistance sur la période 2017-2018.

Par ailleurs, le HCR a créé un fonds d'aide aux réfugiés victimes de la traite des êtres humains, qui a pour objectif d'octroyer une assistance financière mensuelle pour ces personnes et d'assurer leur accompagnement juridique et médical. 247 réfugiés et demandeurs d'asile victimes de traite ont été assistés durant la période 2017-2018.

Pour la catégorie des enfants migrants, cette année a connu le lancement de deux grands projets qui ont pour objectif principal d'améliorer la situation de cette catégorie sensible et vulnérable. Il s'agit du :

- projet « Hijra waHimaya - Promotion des droits des enfants migrants au Maroc », mené par l'UNICEF en partenariat avec le MDCMREAM qui a pour objectif de permettre aux enfants migrants, y compris les victimes de traite, de jouir de leurs droits conformément aux normes internationales.

- projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » mené par l’OIM en partenariat avec le MDCMREAM qui vise à renforcer les capacités des acteurs clés nationaux dans l’assistance, la protection des enfants migrants nationaux et étrangers non-accompagnés et séparés au Maroc et de favoriser la recherche et la coopération internationale entre les pays d’origine, de transit et de destination.

A cet effet, deux sessions de formation, destinées aux opérateurs et agents de terrain sur l’identification, l’assistance et la protection des enfants non-accompagnés et séparés au Maroc ont été réalisées à Rabat le 26 et 27 juin 2018 et à Fès le 28 et 29 juin 2018, ainsi qu’un guide sur la traite des enfants en cours de finalisation.

Finalement, à travers les conventions de partenariat entre le MDCMREAM et les associations, plusieurs actions à caractère humanitaire ont été réalisées, notamment à l’occasion de la troisième édition de la Semaine des Migrants au Maroc, organisée par le MDCMREAM du 12 au 20 décembre 2017. 870 migrants, dont 20 mineurs ont bénéficié de campagnes d’assistance humanitaire (distribution de couvertures, de vêtements, de denrées alimentaires, kits d’hygiène...etc) et des caravanes médicales ont été réalisées au niveau des différentes villes du Royaume : Rabat, Fès, Salé, Marrakech, Laayoune...etc.

## **2. Recommandations spécifiques 2018-2019**

Afin d’améliorer le programme « assistance sociale et humanitaire » il est recommandé de réaliser des actions concrètes sur le terrain, pour la période 2018-2019, notamment :

- améliorer le dispositif permanent d’assistante humanitaire existant ;
- renforcer l’intervention en urgence des associations partenaires à travers des conventions spécifiques comportant des actions de courtes durées ;
- consolider les partenariats avec les organismes internationaux

œuvrant dans le domaine social, afin de mieux assister les migrants vulnérables, et couvrir tout le territoire national ;

- intensifier l'action d'assistance humanitaire pendant les périodes d'hiver ;
- recourir aux nouvelles technologies de communication et d'information, afin de mettre en place un système d'information intégré permettant de centraliser les informations émanant des différentes représentations régionales des services sociaux.